



# POUR DES **alternatives** **solidaires!**

## 2. LE DROIT À UNE PLACE D'ACCUEIL DE QUALITÉ POUR CHAQUE ENFANT ? C'EST POSSIBLE !

*En instaurant un taux  
de couverture de 100%  
en Wallonie et à Bruxelles,  
avec des professionnel.le.s  
doté.e.s d'un statut complet*

### LE CHIFFRE

**750 euros** C'est le prix mensuel que peut atteindre l'accueil à temps plein d'un enfant en crèche privée<sup>1</sup>. En 2016, le taux de couverture<sup>1</sup> en Fédération Wallonie-Bruxelles était de 33,1%. C'est dire que deux enfants sur trois n'ont toujours pas le droit à l'accès effectif à une place d'accueil.

<sup>1</sup> Le taux de couverture est le rapport entre le nombre total de places et le nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil.

*« Plutôt qu'un coût, la politique d'accueil de la petite enfance doit être considérée comme un investissement bénéfique pour la collectivité. »*

## 1. L'ACCUEIL DE L'ENFANCE ? UNE PRIORITÉ POUR UNE SOCIÉTÉ ÉGALITAIRE !

Le droit à un accueil de qualité pour tous les enfants est un enjeu majeur. Si on pense spontanément à l'utilité de l'accueil pour permettre à chaque parent une participation professionnelle génératrice de revenus et de droits, une politique d'accueil de l'enfance doit remplir plus globalement une triple fonction : sociale, éducative et économique. Elle joue un rôle crucial dans le développement global des enfants et dans la lutte contre les inégalités.

### Réhabiliter le soin aux autres et lutter contre les inégalités de genre

L'idéologie néolibérale dominante entretient le préjugé selon lequel les secteurs d'activités ayant trait aux « soins aux autres » (enfants en bas âge, personnes âgées...) ne sont ni prioritaires, ni dignes de valorisation, puisque n'étant pas générateurs de croissance économique marchande. Par ailleurs, subsiste encore trop souvent la conviction que la famille doit être le lieu privilégié de l'éducation des tout jeunes enfants et que, dans ce cadre, les femmes posséderaient des compétences « naturelles » pour effectuer les tâches éducatives et de soins. Cette idéologie familialiste participe à justifier la pénurie de places d'accueil, le manque d'investissement public dans ce secteur et, par

conséquent, la multiplication de modes de garde privés marchands. Bref, et malgré certaines avancées réelles (statut complet pour les accueillantes d'enfants conventionnées par exemple), une politique d'accueil de la petite enfance ambitieuse, cohérente et solidaire n'est pas encore atteinte.

### La pénurie de places a des impacts inégalitaires pour les enfants, les parents et la société

La recherche d'une place d'accueil de qualité, adaptée aux besoins et ressources des familles, s'apparente souvent à un éprouvant parcours d'obstacles. Cette situation génère d'importantes inégalités sociales, impactant lourdement de nombreuses familles et de nombreuses femmes : manque structurel de places, accès inégal à l'accueil (selon la situation sociale et/ou culturelle de la famille, selon les territoires...), absence de choix et d'alternatives pour certaines familles (surtout pour les plus précaires d'entre elles), concurrence entre les parents pour l'accès à l'accueil, renoncement partiel ou total pour de nombreuses femmes à leur insertion dans le monde de l'emploi ou de la formation (au vu des coûts de l'accueil, des inégalités de salaire entre hommes et femmes et de la prégnance de stéréotypes de genre), impacts négatifs sur la car-



rière des femmes, sur leurs droits sociaux et sur leur autonomie économique et financière à court et long terme, inégale charge mentale et implication parentale envers les enfants, statuts professionnels encore très précaires de nombreuses travailleuses du secteur de la petite enfance, etc.

Il est pourtant démontré que l'accueil précoce et de qualité de chaque enfant a des impacts

positifs déterminants pour les enfants et leurs parents en termes d'égalité des chances et de prévention de l'exclusion<sup>1</sup> (réduction de la pauvreté infantile due à l'accès facilité à l'emploi pour les deux parents, réussite scolaire, inclusion sociale, etc.). **Plutôt qu'un coût, la politique d'accueil de la petite enfance doit être considérée comme un investissement bénéfique pour la collectivité à court, moyen et long terme.**

## 2. UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DE L'ENFANCE DE QUALITÉ POUR TOUS LES ENFANTS ? OÙ EN SOMMES-NOUS ?

L'Union européenne (Objectifs de Barcelone) a fixé comme objectif aux États membres d'atteindre à minima 33 places pour 100 enfants de 0 à 3 ans<sup>2</sup>. Selon ce mode de calcul, la Fédération **Wallonie-Bruxelles compte 46 enfants inscrits en milieux d'accueil ou en école maternelle pour 100 enfants**<sup>3</sup>. Ce chiffre doit toutefois être relativisé. Tout d'abord, les objectifs européens sont davantage construits selon une logique de convergence entre la situation prévalant déjà au sein de chaque État membre plutôt qu'en fonction d'un objectif de service d'accueil universel. De plus, ce calcul comptabilise également les enfants de 2,5 à 3 ans accueillis en école maternelle. Enfin, ce chiffre englobe tous les types de places d'accueil (qu'elles soient subventionnées ou non), tout en occultant des disparités territoriales parfois importantes.

Si l'on restreint le calcul aux enfants de 0 à 2,5 ans réellement concernés par les milieux d'accueil non scolaires, le taux de couverture en

Fédération Wallonie-Bruxelles est en réalité de 33,1 %<sup>4</sup>.

Si l'on considère uniquement la part des places subventionnées<sup>5</sup>, elles sont accessibles pour un peu moins d'un quart (23,3%<sup>6</sup>) des enfants de 0 à 2,5 ans.

**Le secteur de l'accueil de l'enfance souffre<sup>7</sup>...**

**...(1) de fortes disparités géographiques, des freins institutionnels et financiers à l'accessibilité réelle**

Si, de fin 2005 à fin 2016, on observe la création, via les Plans Cigogne, de 12.970 nouvelles places d'accueil, la hausse importante du taux de natalité entre 2002 et 2014 a ralenti l'amélioration de l'offre en termes de nombre de places par enfant. **Mais la pénurie quantitative de places n'est pas le seul problème. L'accessibilité générale de l'accueil fait également défaut pour garantir une place**

1 <https://www.reseau-enfance.com>

2 Soit un « taux de couverture » de 33% pour les 0-3 ans.

3 Soit un « taux de couverture » de 46% pour les 0-3 ans.

4 *L'ONE en chiffres*, 2016 (rapport d'activités), p. 20.

5 C'est-à-dire un accueil dont le coût est proportionnel aux revenus des parents.

6 *L'ONE en chiffres*, idem.

7 Constats largement inspirés du diagnostic de la Fédération des Services Maternels et Infantiles (FSMI) de Vie Féminine, *Quelques propositions pour une politique cohérente de l'accueil de l'enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles*, FSMI <http://viefeminine.be>



à chaque enfant : coût, conditions d'accès, horaires, accessibilité géographique, etc. Ainsi, actuellement en FWB, seulement **23,3% des enfants de 0 à 2,5 ans** bénéficient d'une place d'accueil subventionnée.

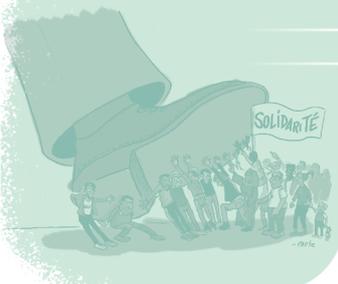
De plus, ce chiffre occulte d'importantes **disparités au sein de l'espace francophone** : le taux de couverture dans la province du Luxembourg, en termes de places subventionnées, est de 29,6%, tandis que dans la Région de Bruxelles-Capitale, il s'élève à 19,4%. En Région bruxelloise, le taux de couverture par commune peut en outre varier très considérablement<sup>8</sup> ! Ces disparités recourent clairement des disparités entre communes plus pauvres et communes plus riches et, au sein de celles-ci, entre différents quartiers.

Pour les places existantes, au sein même du secteur subventionné par l'ONE, les contributions parentales sont calculées en fonction des revenus et reviennent à environ 11 % de ceux-ci. Garantissant a priori une forme d'égalité d'accès, ce calcul de la participation financière

*« L'offre d'accueil peine aussi à répondre aux besoins et aux réalités de vie diversifiées des familles. »*

des parents pose aujourd'hui problème aux familles à moyens ou bas revenus, à une époque où le budget logement peut retenir jusqu'à 60% des revenus et dans un contexte de précarisation accrue de ces familles. Ce fossé entre les familles peut encore s'agrandir si on prend en compte la condition des présences

<sup>8</sup> Exemple : de 15,4% à Koekelberg à 67,3% à Etterbeek en 2014.



minimales (l'enfant doit être présent au moins 12 demi-journées par mois pour avoir accès au milieu d'accueil) que certaines familles, parfois les plus en difficultés, ne peuvent pas toujours respecter.

**L'offre d'accueil peine aussi à répondre aux besoins et aux réalités de vie diversifiés des familles** dans un contexte d'importantes mutations, comme la flexibilisation du marché de l'emploi, la politique d'activation des chômeurs, l'augmentation des familles monoparentales, l'absence d'aide et de soutien familial, etc. « Une réponse diversifiée aux demandes diversifiées » se fait encore trop attendre. On constate ainsi un réel décalage entre les pratiques institutionnelles et les réalités sociales, dû notamment au mode de financement prévu par les arrêtés concernant l'ONE. Ceci a conduit à un faible développement du multi-accueil et des accueils dits atypiques (haltes-garderies, lieux parents-enfant, haltes d'accueil et haltes d'accueil itinérantes), permettant par exemple une présence irrégulière des enfants dans un cadre de qualité et financièrement accessible, un travail d'accueil en mixité sociale et une attention aux demandes et aux besoins des familles les plus fragilisées.

### ...(2) d'un manque de coordination politique et de moyens suffisants

La Convention relative aux Droits de l'Enfant de 1989 consacre l'enfant comme sujet de droits, dont celui de pouvoir « bénéficier de services et établissements de garde d'enfants ». De même, la stratégie Éducation et Formation de l'Union européenne préconise « **l'accès à tous aux structures d'accueil et d'éducation dont les enfants de 0 à 6 ans** ». Cela a donné lieu à un code européen pour la qualité de l'accueil, comportant comme principe-clé l'accessibilité financière pour tous.

En FWB, le 3<sup>e</sup> volet du Plan Cigogne III<sup>9</sup> prévoit de **subventionner 5200 nouvelles places** (en crèches, préguardiennats, crèches paren-

tales, Maisons communales d'accueil de l'enfance et accueillant.e.s conventionné.e.s), entre 2019 et 2022. La politique de l'accueil au sein de l'ONE est également en cours de réforme, en vue de répondre à certaines rigidités déjà mentionnées.

**Reste que la démultiplication et le cloisonnement des niveaux de responsabilité politique (9 acteurs institutionnels compétents!) entraînent une fragilisation du secteur et une grande complexité de financement.** Il arrive fréquemment que les

*« L'Union européenne préconise l'accès à tous aux structures d'accueil et d'éducation dont les enfants de 0 à 6 ans. »*

subsidés octroyés ne soient pas suffisants pour couvrir tous les frais nécessaires au fonctionnement des services (ex. frais de transports pour gardes d'enfants malades à domicile) ou pour atteindre le taux d'encadrement (nombre d'enfants par professionnel.le) préconisé par l'ONE ou encore pour financer le poste de direction. Les services doivent donc chercher et pérenniser des modes de financement complémentaires, ce qui entraîne une surcharge de travail pour les services, du stress supplémentaire pour les équipes et beaucoup d'incertitudes quant à la pérennité des services et des emplois. Cela nuit évidemment à la qualité de l'accueil.

9 Le Plan Cigogne III (2014-2022) a pour objectif de créer 14.849 places en 9 ans, dans les milieux d'accueil collectifs et de type familial, subventionnés ou non par l'Office. Ces créations devraient permettre d'atteindre, en 2022, des taux de couverture équilibrés entre les différentes subrégions (Provinces wallonnes et Région de Bruxelles-Capitale). Le Plan Cigogne III tient compte de leurs situations de départ et des prévisions démographiques pour cette échéance : <http://www.one.be>.

### ... (3) d'un manque de reconnaissance de ses professionnel.le.s

**Les travailleuses du secteur (il s'agit essentiellement de femmes) sont dans des situations professionnelles instables et peu enviables.** Un projet pilote visant à accorder un statut social à 400 accueillantes conventionnées est actuellement mis en place en FWB, ce qui constitue un pas important vers l'octroi d'un statut social complet pour ces travailleuses, jusque-là sans droits à la sécurité sociale<sup>10</sup>. Mais globalement, le statut des travailleuses, les rythmes et horaires de travail, la reconnais-

sance de leur ancienneté, la reconnaissance de la pénibilité pour le calcul des pensions, l'aménagement de leur temps de travail, l'accès à la formation continue, la valorisation de leurs acquis professionnels... sont autant de dimensions problématiques de l'emploi au sein du secteur de l'accueil et qui illustrent le manque de reconnaissance accordée à ces travailleuses. Par ailleurs, les nouvelles réglementations, de plus en plus axées sur le sécuritaire, mettent les travailleuses du secteur sous pression et les empêchent bien souvent d'être dans les conditions optimales pour réaliser un travail social d'observation et de prévention.

## 3. UNE PLACE D'ACCUEIL DE QUALITÉ POUR TOUS LES ENFANTS ? NOS REVENDICATIONS !

**La reconnaissance des trois fonctions de l'accueil de la petite enfance et de ses missions de service public fondamentales pour l'avenir des enfants et de notre société :**

Dans un contexte où les transferts de compétences et les dérives marchandes poussent de plus en plus l'accueil de l'enfance vers un adossement aux politiques économiques, il est urgent de faire preuve de plus d'ambition pour ce secteur.

**Chaque enfant, y compris les enfants de parents « sans papiers », doit avoir les mêmes chances d'être accueilli dans un milieu d'accueil, de socialisation et d'éducation de qualité, et ce, quelle que soit la situation sociale, économique, culturelle et/ou géographique des parents.** Ce droit égal passe par une participation financière accessible, sans priorité pour certains enfants et

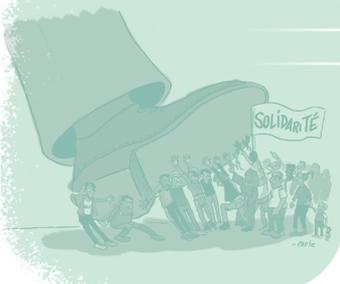
sans mise en concurrence des différents services subventionnés.

Nous revendiquons également une politique d'accueil de l'enfance (0-12 ans) qui soit bâtie simultanément sur trois fonctions principales :

- **une fonction sociale** : protéger et accompagner les enfants et leurs parents face aux aléas de la vie. Cette fonction trouve son fondement dans un souci de solidarité sociale entre les familles et d'égalité entre tous les enfants ;
- **une fonction éducative** : permettre à tous les enfants de rejoindre un environnement éducatif de qualité axé sur la socialisation, le développement physique, intellectuel et socio-affectif, la perspective d'autonomie personnelle et d'émancipation sociale. Cette fonction rencontre également des objectifs liés à une éducation plus égalitaire<sup>11</sup> ou à la continuité d'accueil et

<sup>10</sup> Bien que le niveau fédéral reste compétent en matière de droit du travail.

<sup>11</sup> <https://resourcecentre.savethechildren.net>



d'éducation de l'enfant entre la famille, les milieux d'accueil et l'enseignement ;

- **une fonction économique** : permettre aux mères et pères d'être disponibles pour leurs activités professionnelles ou d'intégration, dans un cadre d'égalité entre les femmes et les hommes.

### Un décret définissant une politique de l'enfance coordonnée, adossée à ces trois fonctions :

Le secteur de l'accueil de l'enfance, à la croisée de notre organisation familiale, sociale, éducative et économique doit bénéficier d'une coordination cohérente via une réelle articulation entre les différents niveaux de pouvoir concernés tout en ayant un interlocuteur principal. **Un seul niveau de pouvoir doit être garant et responsable de la régulation du secteur**, même si les moyens peuvent provenir d'autres niveaux. Il est essentiel que **la Fédération Wallonie-Bruxelles soit renforcée dans son rôle de première ligne. Un décret dédié à la politique de l'enfance** donnerait lieu à un débat parlementaire et serait ainsi pertinent pour stabiliser les buts et les moyens de la politique de l'enfance, tout en permettant à chaque milieu d'accueil de se positionner selon différents axes et de développer des formes d'accueil (telles les haltes d'accueil et haltes d'accueil itinérantes comme les Bébé bus) et de multi-accueil plus pertinentes.

### Un financement à la hauteur des enjeux et des besoins pour une accessibilité réelle :

**Tout milieu d'accueil doit recevoir un financement de base suffisant** pour assurer un accueil de qualité et accessible financièrement, tenant compte des ressources des familles. Ce financement d'une activité de base pourrait être complété par des subventions pour des missions spécifiques. D'autant qu'il importe de défendre la diversité des types d'accueil si on veut répondre, de manière adaptée, aux besoins locaux et aux réalités économiques, sociales et culturelles des familles. Dans ce contexte, le MOC souligne l'importance de travailler à développer des réflexions cohérentes sur la reconnaissance et la continuité de formes

d'accueil aujourd'hui peu soutenues et menacées par l'austérité (notamment dans les communes) : multi-accueil, accueil extrascolaire, halte-accueil, accueillantes conventionnées, etc. Il convient également de simplifier la gestion administrative des milieux d'accueil.

### La valorisation du rôle primordial des professionnel.le.s de l'enfance :

**Nous demandons une revalorisation symbolique, sociale et financière de leur travail.** Les postes de l'accueil de la petite enfance doivent être financés par une politique propre et ne pas être une variable d'ajustement budgétaire. Cela suppose notamment l'amélioration du taux d'encadrement, l'octroi d'un statut complet et l'application des accords du non-marchand pour tou.te.s les professionnel.le.s du secteur, une harmonisation et une revalorisation salariale. Enfin, un gros travail reste à faire pour concilier réponse aux besoins des familles et conditions de travail et d'emploi décentes pour les travailleur.euse.s du secteur.

### Une offre de formation initiale et continue incluant les trois fonctions de l'accueil :

Il s'agit en effet de renforcer la dimension proprement éducative dans le travail des accueillant.e.s, de même que leur sensibilisation à une éducation non sexiste, non raciste, non capitaliste ainsi qu'aux enjeux sociaux, culturels et environnementaux de leur mission.

*« Chaque enfant, y compris les enfants de parents "sans papiers", doit avoir les mêmes chances d'être accueilli dans un milieu d'accueil, de socialisation et d'éducation de qualité. »*

## 4. NOS AUTRES REVENDEICATIONS

Dans la lignée des réflexions ayant abouti à la proposition de directive européenne pour l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle, une réflexion globale est nécessaire autour des congés de maternité, de paternité et parentaux (les questions et obstacles déjà relevés sont nombreux : durée du congé de maternité, durée et caractère obligatoire du congé de paternité, allongement et égalité des congés entre pères et mères pour une implication égalitaire dans le soin ; accès réel aux congés

parentaux pour les pères et les mères sans discrimination mais aussi pour les familles qui ne peuvent pas user de ce droit car ne peuvent assumer la perte de revenu qui y est liée ; accès réel aux congés pour toutes les femmes sans discrimination...)

Pour un parcours tourné vers le bien-être de l'enfant, **une meilleure articulation du secteur de l'accueil de l'enfance et de l'enseignement maternel est nécessaire.**

## 5. POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ *La petite enfance, un enjeu primordial pour le MOC, Actes de la journée d'étude du CIEP, Bruxelles, 2016.*
- ▶ Fédération des Services Maternels et Infantiles, *Quelques propositions pour une politique cohérente de l'accueil de l'enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles*: <http://viefeminine.be>
- ▶ Dubois A., *Pourquoi l'offre d'accueil de la petite enfance reste-t-elle insuffisante ?*, Étude 2016, CERE.
- ▶ *L'ONE en chiffres 2016* (rapport d'activités): <http://www.one.be>

**MOC**  
MOUVEMENT OUVRIER CHRÉTIEN



Le MOUVEMENT OUVRIER CHRÉTIEN rassemble et est le porte-parole de ses organisations constitutives : CSC, Mutualité Chrétienne, Vie Féminine, les Équipes Populaires, les JOC.



Avec le soutien de la



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



et le Mouvement Social, SCRL à finalité sociale

